

CARTE PASS'REGION 2025-2026

L'ensemble des élèves et étudiants de l'Institution Sœur Emmanuelle (collège professionnel, lycée professionnel et lycée général) **ont droit** au Pass'Région.

La carte Pass'Région est une carte proposée par la région. Elle est chargée d'avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé, Vous trouverez toutes les informations à cette adresse

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/789/download?inline>

La carte Pass'Région (ou le justificatif de commande de la carte) est obligatoire pour récupérer les manuels scolaires prêtés par l'établissement à la rentrée.

Classe	Manuels scolaires	Exemples d'avantages Carte Pass 'Région
4e et 3e professionnelles	Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement en septembre (présentation du Pass'Région ou du justificatif de commande et chèque de caution à fournir)	Crédit de 50€ pour l'achat des cahiers d'exercices et 15€ pour les livres loisirs.
CAPA 1 et 2		Ne pas utiliser votre crédit : commande gérée par l'établissement à la rentrée.
2nde pro		
1 ère pro		
Terminale pro		
2GT		15€ pour les livres loisirs
1ère générale		15€ pour les livres loisirs
Terminale générale		35€ pour les livres loisirs

SPORT : **30 €** pour une licence sportive annuelle parmi plus de 80 disciplines. Portée à **60 €** pour les élèves en situation de handicap, les filles pratiquant une activité de self défense...

Selon la situation de l'élève :

- **L'élève a bénéficié du Pass'Région en 2024/2025** et il continue sa scolarité à l'Institution Sœur Emmanuelle. Il conserve sa carte et aucune démarche n'est à faire. Les avantages 2025/2026 seront automatiquement rechargés après la revalidation de sa carte par le lycée.

- **L'élève a bénéficié du Pass'Région en 2024/2025 mais il change d'établissement et intègre l'Institution Sœur Emmanuelle en 2025/2026** : IMPORTANT : Il le signale à l'établissement à l'adresse mail suivante : passregion@ise38.fr .Une nouvelle carte lui sera alors envoyée.

- **L'élève n'a jamais bénéficié du Pass'Région. La carte est commandée par les familles (Pas de création de carte faite par l'établissement) soit :**

- sur le site de la Région, à l'adresse suivante : <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

- sur l'application mobile Pass'Région.

L'établissement validera ensuite la demande de Pass'Région à partir du 25 août.

ATTENTION : Avant de débiter votre demande en ligne, il faut impérativement disposer :

- d'une adresse mail valide.

-d'une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG, PDF avec une taille de fichier inférieure à 2MO ou d'une webcam permettant de réaliser une photographie.

En cas de difficulté technique au cours de cette inscription, seule la REGION pourra vous renseigner. Contactez l'assistance au 0810 559 559, ouverte du lundi au vendredi hors jours fériés de 9h00 à 18h00.

Pour les élèves intégrant la première année de CAPA SAPVER, de 2nde Bac pro SAPAT ou de 2nde Bac pro CV, vous avez droit à l'avantage « **premier équipement professionnel** ». La demande d'aide se fait directement au moment de la commande du Pass'Région.

Au moment de l'inscription sur le site, pensez à indiquer la filière suivie pour l'année 2025/2026.

IMPORTANT : Choix de la filière en fonction de la formation suivie : Code à saisir sur le site PASS REGION.

Vous intégrez une Classe de :	Le numéro de filière est le n° :
4e et 3e professionnelle : 4EA et 3EA	12
1ère année de CAPA SAPVER	11
2ème année de CAPA SAPVER	13
2nde pro SAPAT ou CV	6
1ère pro SAPAT ou TCVA	9
Terminale BAC pro SAPAT ou TCVA	10
2nde enseignement général ou technologique	1
1ère enseignement général	2
Terminale enseignement général	3
BTSA 1ère ou 2ème année	14

* Pour connaître la liste des partenaires où utiliser la carte, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

La carte Pass'Région doit être conservée durant toute la scolarité de l'élève.

Les documentalistes – 03/07/2025